

SNUipp-FSU 67 4, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG



Tél : 03 90 22 13 15
Mail : snu67@snuipp.fr
Site internet : http://67.snuipp.fr/
Page Fac ebook: http://www.fac ebook:com/snuipp67
Page Twitter: http://twitter.com/snuipp67

Compte rendu du GT de CAPD du 2 mai 2019

Le Groupe de Travail était présidé par M. Ladaique, IENA

Demandes de priorités sociales et médicales

104 collègues avaient fait une demande de priorité médicale et/ou sociale. Nous avons défendu tous les collègues syndiqués et/ou ceux qui nous avaient fait parvenir leur dossier.

A l'issue de cette réunion :

- 35 collègues bénéficieront d'une bonification de 800 points pour RQTH (de l'agent, du conjoint, notification MDPH ou maladie grave de l'enfant)
- 52 collègues bénéficieront d'une attention particulière et d'une bonification de 14 points pour priorité médicale et/ou sociale

Pour les autres collègues:

- certains bénéficieront d'une attention particulière sans bonification
- certains ont été écartés des Mesures de Carte Scolaire au titre d'une RQTH qui leur avait permis d'être nommés à titre définitif sur ce poste
- certains annulent leur participation au mouvement
- certains ne bénéficient d'aucune bonification

Le SNUipp-FSU a obtenu que les bonifications pour situation médicale et sociale puissent se cumuler, augmentant ainsi le barème de 28 points !

Pour les collègues en attente d'une RQTH, si celle-ci devait arriver avant la fin du mouvement, la bonification passerait de 14 points à 80 0 points !

De façon générale, l'administration nous a rappelé que les collègues devaient leur transmettre tous leurs documents à l'issue des entretiens avec les assistantes sociales et la médecine de prévention. En effet, certaines situations n'ont pas pu être étudiées faute de renseignements!!

À l'avenir, n'oubliez pas de nous faire parvenir un double de vos demandes, avec un maximum d'information. Nous ferons notre possible pour vous défendre !

Demande d'allègements de service

Le département dispose de 6 ETP, ce qui correspond à 24 possibilités d'allègements.

47 collègues ont fait des demandes d'allègements.

La médecine de prévention a choisi de classer ces demandes par priorités de rang 1, 2 ou 3. Nous avons défendu tous les cas des collègues qui nous avaient transmis leur demande...

24 collègues bénéficieront d'un allègement de service. Une liste complémentaire de 9 noms a été établie, certains collègues de la liste principale étant encore en attente de réponse à leur demande de CLM.